



### Renseignements :

#### **ERAGE - Délégation Bourgogne**

12 Boulevard Clemenceau

21000 DIJON

Tél : 03 80 73 22 09

Fax : 03 80 28 56 93

Mail : bourgogne@erage.eu

### Date

Le 19/03/2018

### Horaires

De 9h30-12h30 / 14h- 17h

### Lieu de la formation

CARPA – 2<sup>ème</sup> étage  
12 Boulevard Clemenceau  
21000 DIJON

### Intervenant(s)

Maître Mathilde GRENIER Avocat au barreau de Dijon

### Durée

6:00 heures

### Spécialisation

Droit des étrangers et de la nationalité  
Déontologie

### Niveau :

1. Initiation 4. Actualisation

### Objectif de la formation :

Faire le point sur les dernières réformes du droit des étrangers

Prérequis : aucun prérequis

Méthode pédagogique : Formation associant aspects théoriques et pratiques (exemples concrets, échanges,...)

Support remis : Dossier pédagogique PDF, élaboré par les intervenants prérequis

### Programme :

#### **I - L'éloignement des étrangers (hors asile)**

- différentes OQTF (délai de départ volontaire et absence de délai)
- Les délais de recours contentieux et procédure
- Moyens juridiques

#### **II - Les demandeurs d'asile déboutés et les "dublinés"**

- Différents cas
- Les délais de recours et procédure
- Moyens juridiques

#### **III - Les atteintes à la liberté d'aller et venir et leurs conséquences**

- L'assignation à résidence
- La rétention administrative
- La rétention administrative

### A retourner à :

**ERAGE - Délégation Bourgogne**

12 Boulevard Clemenceau

21000 DIJON

Tél : 03 80 73 22 09

Fax : 03 80 28 56 93

Mail : bourgogne@erage.eu

### Date

Le 19/03/2018

### Horaires

De 9h30-12h30 / 14h- 17h

### Durée

6:00 heures

### Lieu de la formation

**CARPA**

12 Boulevard Clemenceau

**21000 DIJON**

### Niveau

1. Initiation 4. Actualisation

### Spécialisation

Droit des étrangers et de la nationalité

### Programme

Voir le programme de formation joint à ce présent bulletin.

### Formation limitée à :

25 personnes

### Date limite d'inscription

8 jours avant la date de la formation.

### Modalités de règlement

Paiement par chèque (à l'ordre de l'ERAGE)  
(1 chèque par participant)

### Renseignements sur le participant

Civilité : .....

Nom : .....

Prénom : .....

Barreau : .....

Cabinet ou structure: .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Fax : .....

E-mail : .....

Case Palais : .....

N° SIRET : .....

Année prestation serment .....

Profession :

Avocat Salarié

Avocat Libéral

Jeune Barreau

Magistrat

Juriste

Autre, précisez .....

### ERAGE organisme de formation N° 42670280867

### Conditions générales

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été émargée lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées.

Fait le ..... à .....

Nom, prénom du signataire : .....

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales de vente et du programme de formation joints à ce présent bulletin d'inscription.

*Signature et cachet*

### Coût de la formation :

Avocat et autre public : 210 €/jour

Avocat 2 premières années d'exercice : 150 €/jour



Formations en déontologie

Avocat 2 premières années d'exercice du ressort de l'ERAGE :

**Gratuit** (limité à 12 heures de formation par an)